

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF »
MENTION « ACTIVITES GYMNIQUES »

➤ **Epreuves de sélection pour l'option « Gymnastique Rythmique » :**

Pour les candidats ayant satisfait aux exigences préalables, les épreuves de sélection se décomposent de la manière suivante :

Une épreuve d'entretien oral d'une durée de 20 minutes

5 minutes sont réservées au candidat pour qu'il se présente et relate son parcours professionnel ou associatif suivi de 15 minutes de questionnement de la part du jury.

Les critères suivants sont indispensables pour valider cette épreuve :

- EC de relater des expériences de pratiquant, responsable de structure, animateur etc...
- EC de situer ses expériences dans le contexte de la formation
- EC d'adapter un comportement en lien avec l'épreuve
- EC d'adapter une attitude physique en lien avec l'épreuve
- EC d'adapter sa prestation orale à l'échange

Une épreuve écrite d'une durée de 1 heure

A partir d'un sujet d'actualité en lien avec le sport (la santé, la violence, le dopage, etc...), les candidats doivent montrer leurs compétences dans la compréhension et la rédaction d'un document

Les critères suivants sont indispensables pour valider cette épreuve :

- EC de présenter un document écrit, propre, lisible (sans écritures SMS ou abrégées)
- EC de reformuler le sujet
- EC d'identifier les idées principales
- EC de développer une de ces idées